



République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N°21/25 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX FORESTIERS DE DEFENSE CONTRE LES INCENDIES

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-6,
- Vu la décision 24/24 du 28 mars 2024 sollicitant une subvention pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau,
- Vu l'attribution d'une subvention du Département de 32 766€ pour le financement d'un véhicule porteur d'eau (dossier AC-024768),

Suite à l'expertise du référent en matière d'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD), il est apparu la nécessité de réaliser d'importants travaux forestiers pour assurer la défense contre les incendies.

Il a ainsi été estimé la nécessité de couper plus de 200 arbres au sein du périmètre communal (installations, voirie et bâtiments communaux) relevant des OLD.

Ces travaux apparaissent urgents, aussi, pour le financement de cette opération, la commune sollicite du Département le transfert de la subvention accordée pour l'acquisition d'un nouveau véhicule porteur d'eau (dossier AC-024768) qui apparaît moins prioritaire que l'action de défense contre les incendies.

NATURE DES TRAVAUX

Abatage et débroussaillage d'une zone de 50m autour des installations et bâtiments communaux et d'une zone de 10m autour des voiries communales.

Le coût de l'opération s'élève à **51 600 € H.T** selon le plan de financement ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2025

Application agréée E.legalite.com

FINANCEMENT	MONTANT H.T
Conseil Départemental – Taux 60 %	30 960 €
Autofinancement Commune	20 640€
TOTAL	51 600 €

DECIDE d'approuver la réalisation des travaux forestiers de défense contre les incendies.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

SOLLICITE une subvention de 30 960 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2025, en remplacement de la subvention accordée pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau.

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget de la commune,

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 26 mars 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Commune de La Roque d'Anthéron
Tél : 04 42 95 70 70 - Télécopie : 04 42 50 53 19

Hôtel de Ville – 2, avenue de l'Europe unie
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20250326-DEC_21_25-0